



**Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES**  
Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)  
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE

*De la Nature et des Hommes*

[www.sepanso40.fr](http://www.sepanso40.fr)



## Au jour le jour – Mai 2022

03 05 : Visioconférence – Réunion CLE inter-SAGE Midouze et Adour Amont – Georges Cingal représenté la SEPANSO (Patrick Ponge excusé)

03 05 : Liste des communes concernées par l'érosion littorale – La SEPANSO qui constate que la commune de Vieux-Boucau ne figure pas sur la liste réitère la question adressée à la préfecture le 24 février. Devons-nous comprendre que les communes qui n'apparaissent pas sur cette liste n'auront droit à aucune aide de l'État ?

03 05 : Poissons migrateurs – Les associations constatent que la suspension des arrêtés de la préfète des Landes et du préfet des Pyrénées Atlantiques autorisant la pêche professionnelle et amateur aux filets des lamproies, de l'alose ainsi que du saumon atlantique jusqu'à ce qu'il soit statué sur la légalité de leurs arrêtés ou que ceux-ci soient repris après une procédure régulière, la pêche continue !!! – Communiqué : « Un gros trou dans le filet de l'administration »

04 05 : Biscarrosse – Le Conseil d'État informe la SEPANSO qu'un pourvoi en cassation a été formé par le maire de la commune qui demande l'annulation de l'arrêt 20BX03693 du 14 décembre 2021.

05 05 : Moliets – Réunion sur le terrain de la Réserve Naturelle Nationale (limite sud) – La présidente du SIAG, les maires de Léon et Moliets, le conservateur et la DDTM rencontrent Les représentants des associations, T2M, Amis de la Terre et SEPANSO – Les associations ont préparé un compte rendu : 9 pages (incluant plan et photos).

06 05 : Mimizan – Affaire 1902618 - La SEPANSO reçoit copie du jugement du Tribunal administratif – Nous demandons que soit annulée la décision du maire de la commune rejetant la demande de remise en état de la parcelle cadastrée T111 ; notre requête est rejetée

04 05 : Consultation du public - Projet d'arrêté suspendant pour l'année 2022 l'application de l'arrêté du 26/03/2004 relatif au report de la date de broyage et de fauchage de la jachère de tous terrains à usage agricole

*Pénélope, épouse d'Ulysse, semble ressuscitée !*

*La mise en jachère, comme nous avons pu le constater, a permis d'enrayer en partie l'érosion de la biodiversité. Elle a profité tant aux espèces protégées qu'aux gibiers qui y trouvaient refuge et nourriture. La suppression des jachères signifierait de sacrifier des habitats favorables à la biodiversité. Pénélope inspire donc les gouvernants qui proposent de défaire l'ouvrage qui avait été réalisé. Ceux qui sont favorables au projet oublient une nouvelle fois que 45% du PIB dépend de la biodiversité. Le verdissement de l'agriculture n'est-il qu'un leurre ?*

*Nota Bene : cette consultation est un nouveau simulacre de démocratie puisque la mise en culture est déjà programmée – Georges Cingal émet un AVIS DEFAVORABLE pour la Fédération SEPANSO Aquitaine.*

05 05 : Moliets – Les élus rencontrent à la demande de la SEPANSO les associations de protection de la nature – Jean-Luc Saint-Pic a représenté la SEPANSO

05 05 : Mont de Marsan – Commission départementale de la nature, des paysages et des sites – Formation Sites et Paysages – Georges Cingal a représenté la SEPANSO

05 05 : Sainte-Marie de Gosse – réunion du Bureau de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Adour Amont – Georges Cingal, ne pouvant être présent, a adressé un courrier (2 pages) pour rappeler les positions de la SEPANSO à propos de la demande de l'AGIL (demande de prélèvements d'eau pour l'irrigation)

05 05 : Urt (64240) – Les associations manifestent contre la poursuite des captures de poissons migrateurs.

06 05 : Cestas – Rencontre Fibois//SEPANSO Aquitaine

07 05 : Dax – Parc du Sarrat – 1ères rencontres botaniques – Stand SEPANSO



07 05 : Mézos – Le collectif Stop aux tirs 40 organise une réunion d'information à laquelle Georges Cingal fera part des expériences de la SEPANSO en matière de bruit.



08 05 : Soustons – Enquête publique - relative à l'installation d'une aire de jeu *in situ* et la renaturation d'un espace naturel remarquable classé au titre de la loi littoral – Observations SEPANSO : 2 pages

09 05 : Saint-Paul les Dax – Conseil d'administration de la SEPANSO Landes

10 05 : Pau – Cour d'appel de Pau – Dossier 2021/00097 (appel ordonnance d'irrecevabilité de constitution de partie civile du 03/02/2021) – Me Ambre Slawinski a défendu les intérêts de la SEPANSO.

10 05 : Moliets – les associations (T2M, AdT, SEPANSO) attirent l'attention de Laure Motoman, conseillère régionale, sur les problèmes identifiés à l'embouchure du Courant d'Huchet

11 05 : Biscarrosse – un pêcheur signale : « ... *depuis deux jours nous avons de la pâte a papier dans les filets, elle semble provenir de Gironde (mélangée à de l'herbe)*... » - La SEPANSO a alerté la préfète de région et la préfète des Landes.

12 05 : Soorts-Hossegor – Le maire répond au courrier du 14 dans lequel la SEPANSO s'inquiétait de la destruction d'un couvert boisé route des Lacs. Le maire comprend notre inquiétude et répond à nos questionnement : le chantier a bien été déclaré en mairie pour une coupe de pins matures ; les bois ont été achetés pour la scierie Lesbats ; les vieux feuillus seront conservés et une replantation de résineux sera effectuée dans deux ans.

12 05 : Bordeaux – Conseil d'administration puis Assemblée générale de la Fédération SEPANSO Aquitaine

12 05 : Peyrehorade – réunion du Comité technique qui doit valider le plan d'action PCAET – Antoine Olivares a représenté la SEPANSO.

12 05 : Mimizan – réunion à propos de l'urbanisme en zone littorale Jean Dupouy qui a représenté la SEPANSO a contesté certaines déclarations des élus.

12 05 : Roquefort – réunion d'information concernant un projet photovoltaïque

13 05 : Léon – Modification n° 1 du PLU – Le commissaire enquêteur communique son rapport et ses conclusions aux autorités (fichier 1,1 Mo sur le site de la C.C.). Il émet un avis favorable sous réserves que les intentions de prises en compte des avis des Personnes Publiques Associées figurant au dossier d'enquête publique et les réponses et intentions de prises en compte des observations du public et du commissaire enquêteur, telles que figurant au mémoire en réponse signé par le président de la communauté de communes Côte Landes Nature , soient scrupuleusement respectées lors de l'approbation de la modification n° 1 du PLU de LEON, par le conseil communautaire Côte Landes Nature. Il fait par ailleurs trois recommandations. Les observations de la SEPANSO auront été utiles.

13 05 : Orx – Dossier 2002351 – La SEPANSO adresse un recours en intervention volontaire pour soutenir les associations DMA et REWILD qui souhaite que cesse la pratique de la chasse en bordure de la réserve nationale naturelle (classement Natura 2000...). Dans la mesure où dans son mémoire en réponse la préfète cite la SEPANSO, il était indispensable d'éclairer le tribunal. Mémoire 6 pages + 5 pièces jointes.

14 05 : Lerm & Musset – Assemblée générale de FNE Nouvelle Aquitaine

15 05 : Saint-Julien en Born - la SEPANSO est interrogée à propos d'un feu d'artifice en zone forestière.

15 05 : Mimizan – Communiqué de presse à propos du secteur dunaire : « Politique de l'autruche) – Ce communiqué SEPANSO (1 page) est accompagné d'un communiqué de l'association Sybilline (1 page) qui rappelle le besoin d'un centre d'étude des mammifères marins qui aurait parfaitement sa place à Mimizan.

16 05 : Dax – Le maire répond à notre courrier du 10/04/2022 dans lequel la SEPANSO attirait son attention sur la prolifération d'espèces exotiques envahissantes (en particulier de gynérium au sud). Un courrier sera adressé au propriétaire de la parcelle signalée ....

16 05 : Saint-Geours de Marenne – La SEPANSO alerte la Communauté de communes de Marenne Adour Côte Sud à propos d'une nouvelle atteinte à une zone humide, partie de la Trame Verte et Bleue.

16 05 : Mont de Marsan – Nadine Chevassus, directrice DDTM, reçoit une délégation de la SEPANSO Landes (Cingal, Clet et Dupouy)

17 05 : Consultation du public sur le projet d'arrêté visant la pêche du saumon – Observations de la SEPANSO : « ... La SEPANSO observe que la pêche s'exerce en site Natura 2000. L'arrêté ne fait pas mention de ce fait alors que normalement une étude d'incidence aurait dû être produite... »

17 05 : Moliets – Les associations (AdT, SEPANSO et T2M) transmettent aux autorités leur compte rendu de la réunion du 05/05/2022 avec leurs observations illustrées de photos et de plans (9 pages)

17 05 : Mont de Marsan – CDPENAF – Georges Cingal a représenté la SEPANSO – PV officiel : 8 pages

18 05 : Ygos Saint-Saturnin (dossier Solarezo) – La SEPANSO reçoit l'ordonnance rendue le 05/05/2022 par le juge-Commissaire qui déclare irrecevable la SEPANSO Landes en toutes ses demandes, fins et conclusions.

18 05 : Roquefort et Arue – la SEPANSO attire l'attention de la préfète sur la procédure biaisée de consultation du public sur le projet de centrale photovoltaïque (2 pages + article Sud-Ouest du 17/05/2022)

18 05 : Poissons migrateurs – La SEPANSO participe à la consultation du public relative au projet d'arrêté fixant les conditions d'exercice de la pêche en eau douce en 2022 pour les espèces migratrices dans le département des Landes – Nous constatons que l'administration n'a pas pris la mesure de l'importance des considérations de la juge des référés statuant sur la demande des 16 associations, lesquelles sont bien détaillées dans l'ordonnance du 22/04/2022 (instance 220485)

19 05 : Mont de Marsan – Mme Françoise Tahéri, préfète, reçoit une délégation de la SEPANSO Landes

21 05 : Saint-Vincent de Tyrosse – Assemblée Générale de la SEPANSO Landes suivie de la réunion du nouveau Conseil d'administration

23 05 : Ychoux – La DDTM répond au courriel adressé le 14 avril demandant des informations sur les boisements compensateurs liés à l'autorisation de défrichement (arrêté n°2020/1672 du 27 novembre 2020) : « ... Conformément aux dispositions de l'article L341-6 du code forestier, l'autorité administrative compétente de l'État subordonne cette autorisation de défrichement de bois à l'exécution sur d'autres terrains, de travaux de boisement ou de reboisement pour une surface de 10ha73a08ca. Une demande concernant les boisements compensateurs est actuellement en cours d'instruction dans nos services. Elle ne concerne pas la parcelle L48, mais la parcelle AE48 pour une surface de 9ha76a65ca. Le complément des surfaces à compenser est toujours en cours d'évaluation.... »

25 05 : Labatut – Le laboratoire agréé transmet les résultats du contrôle de la qualité des eaux superficielle effectuée sur le ruisseau « Le Passage » (5 pages) : qualité des eaux de surface conforme aux limites retenues

25 05 : Hossegor – Dossier 2001316 - Le Tribunal administratif adresse copie d'un mémoire présenté par Me Ferracci(dans l'intérêt de M. et Mme Coulome) en réponse au mémoire en défense de MACS.

26 05 : Linxe – Sud-Ouest titre un article « *Le parc photovoltaïque a été inauguré* » - Le rédacteur précise : « *Le premier coup de pioche a été donné en février 2021. Le terrain particulièrement humide a nécessité son drainage* » - Alors qu'on nous bassine sur l'importance de l'eau, il y a encore des élus et un porteur de projet qui gaspillent cette richesse patrimoniale !!! La SEPANSO rappelle qu'elle avait critiqué sévèrement ce projet.



27 05 : Jean-Pierre Lesbats, mandaté par le président, déclare former opposition à l'ordonnance rendue par le juge-commissaire le 05/05/2022 en invoquant la violation des dispositions de l'article L642-3 du Code de commerce.

30 05 : Aire sur l'Adour – SAGE Adour Amont - Commission locale de l'eau – plénière – Georges Cingal excusé - Notes préliminaires + Powerpoint (59 pages) + Compte rendu : 6 pages

30 05 : Plainte contre FDSEA et JA40 (Parquet 21176000044) – La juge d'instruction transmet à Me Ruffié un avis de fin d'information – Georges Cingal s'étonne que la partie plaignante n'ait pas été entendue.

31 05 : Angresse – Saccage d'une zone naturelle - La SEPANSO s'adresse au maire de la commune et réitère sa demande en date du 25/01/2022 à propos de la situation choquante pour les protecteurs de la nature

## **Documents :**

**La préservation de l'eau potable** – Agence de l'Eau Adour Garonne 2021 – 40 pages

Page 23, nous avons la confirmation de l'augmentation des populations alimentées par de l'eau contenant des métabolites des pesticides.

<https://www.eau-grandsudouest.com/usages-enjeux-eau/eau-grand-sud-ouest/eau-potable-assainissement/preservation-eau-potable>

**Cartographie des cours d'eau – consultation des rapports d'expertise**

<https://carto2.geo-ide.din.developpement-durable.gouv.fr/frontoffice/?map=b1a96fe3-d40e-4bd1-b72b-6fd6fe734ee0>

**Rapport du CGAAER : parangonnage sur les techniques et pratiques innovantes de gestion de l'eau en agriculture – mars 2022 – 90 pages** - Le Conseil général de l'alimentation de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) a été chargé de conduire une mission de parangonnage sur les techniques et pratiques innovantes de gestion de l'eau en agriculture. Il s'agissait notamment d'établir un état des lieux des techniques et pratiques agricoles innovantes mobilisables en faveur d'une gestion économe de l'eau à usage agricole en France et dans d'autres pays d'Europe et d'analyser leurs perspectives de développement.

<https://agriculture.gouv.fr/telecharger/130376?token=3455c5bee53d33a34267510280c8cca5e720ccd0f43f46e51687966b01a8369d>

**Recycleries et ressourceries en Nouvelle Aquitaine (Introduction + cartes départementales)**

[https://webissimo.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/recycleries-ressouceriesna\\_cle1cbb48.pdf](https://webissimo.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/recycleries-ressouceriesna_cle1cbb48.pdf)